

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 18 janvier 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président, après convocation légale adressée le 12 janvier 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRILIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°13 – DA du 18/01/2018**

**Rapporteur : MME HENRY**

**Orchestre intercommunal**  
**Recrutement d'intervenants musicaux vacataires et demande de**  
**subvention au Conseil Départemental**

Pour la 6ème année consécutive et en collaboration avec les communes et écoles de musique du territoire, la Communauté de Communes s'organise afin de réunir des musiciens amateurs du Bassin en un orchestre intercommunal.

Cette action s'adresse à tous les musiciens amateurs du Bassin de Pompey ayant au moins trois années de pratique instrumentale.

Pratique collective au sein d'un orchestre d'environ 40 musiciens, convivialité, ... ce stage offre aux musiciens une possibilité de travailler un répertoire d'orchestre d'une grande variété et d'offrir un concert public apprécié des habitants du Bassin de Pompey.

Les musiciens intéressés se retrouveront pour 2 week-end de répétition les 17/18 février et 17/18 mars 2018. A l'issue de ces stages, un concert public est prévu le vendredi 6 avril 2018 à 20h30 à la salle des fêtes de Custines.

Le Bassin de Pompey pilote et coordonne depuis 2013 cette action au titre de sa compétence de mise en réseau des écoles de musique du territoire. Cette action crée une dynamique intéressante sur notre territoire, notamment en faveur du travail en réseau des différentes structures d'enseignement musical.

Le Conseil Départemental soutient cette action depuis l'édition 2014 pour un montant de 2 000 €.

Au titre de l'action 2018, le recours à des vacations d'intervenants est à nouveau nécessaire à l'encadrement des stages et à la direction de l'orchestre. 5 intervenants sont cette année concernés pour un volume horaire total s'élevant au maximum à 130 heures effectuées de février à juin 2018.

Il est d'autre part proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 2 000 € au Conseil Départemental, afin de pouvoir mener cette action dont le montant total est estimé à 10 000 € au titre de l'année 2018.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 4 janvier 2018,
- Après avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le recours à 5 intervenants pour un volume horaire total de vacations s'élevant à 130 heures maximum effectuées de février à juin 2018, au taux horaire de 30 euros nets.

**AUTORISE** le Président à signer les arrêtés se rapportant à ces vacations.

**S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2018.

**SOLLICITE** une subvention de 2 000 euros auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2018 dans le cadre de ce projet.

**INSCRIT** les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2018 sur la ligne 6228.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

  
Laurent TROGRILIC